Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 022-212202832-20260512-0912_05_2026-DE

DELIBÉRATION - SEANCE DU 12 mai 2026

09/12-05-2026 – SERVICE TECHNIQUE - CONTRATS SAISONNIERS ÉTÉ 2026

Le douze Mai deux mille vingt-six (12/05/2026), à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, Olivier GUERVILLY, à la mairie de Saint-Clet.

Date de la convocation :	Le 07/05/2026	
Présents :	Olivier GUERVILLY Odile HERVE Gilles LE CALVEZ Ghislaine COTREL Arnaud LE BRAS Laure ROPERS Romain LE CABEC Alexandre LE DANTEC	Sophie MENGUY Eric MORDELET Hélène CORBEL René QUEMENEUR Raphaël LOUBATON Sylvie LE NORMAND Myriam BIDAULT
Absents excusés :		
Absents :		
Pouvoirs :		
Quorum :	Atteint	
Secrétaire de séance :	Arnaud LE BRAS	

Monsieur le Maire, afin d'assurer le bon fonctionnement des services techniques pendant les congés d'été, propose l'embauche de **2 contrats saisonniers**, si possible des « contrats jeunes » :
pour **3 semaines en juillet et 3 semaines en août.**

Monsieur le Maire rappelle les règles suivantes pour le recrutement en « contrat jeune » d'agents mineurs, non titulaires, à titre non permanent :
- Le mineur doit avoir 16 ans révolus,
- Une autorisation écrite de ses parents doit être délivrée.
- La collectivité doit garantir que les conditions de travail et travaux demandés à l'agent mineur respecteront les restrictions (sauf dérogation formelle) et règlementations liées à l'emploi d'agents mineurs.

Les membres du Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

à l'unanimité des suffrages exprimés,

VALIDENT :

l'embauche de 2 contrats saisonniers, si possible des « contrats jeunes » :
pour 3 semaines en juillet et 3 semaines en août.

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,

Olivier GUERVILLY

MAIRIE DE SAINT-CLET 22260

Le secrétaire de séance

Arnaud LE BRAS